

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4208

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, après le mot :

« agricole »

insérer les mots :

« fléchés en priorité vers l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que les fonds publics servent l'intérêt général et participent au maintien et au développement de pratiques qui fournissent des externalités négatives aux citoyens.